



République et canton de Genève

**Commune de Cartigny**



Dans sa séance du 27 avril 2026, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**Délibération relative à la demande d'un crédit complémentaire de 50'000 F destiné aux travaux de réaménagement et mise en conformité du bâtiment sis rue des Trois Fontaines 12**

Le Conseil municipal décide

par 9 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'accepter le crédit complémentaire pour finaliser la réalisation des travaux de réaménagement et mise en conformité du bâtiment communal sis rue des Trois-Fontaines 12.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 50'000 F destiné à la réalisation des travaux complémentaires.
3. De comptabiliser la dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 50'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux complémentaires.

**Dernier jour du délai référendaire : 15 juin 2026**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 6 mai 2026

Arnaud Cogne, président